



TRANSPORT ROUTIER

Grand débat national : L'OTRE dépose deux contributions Citoyennes

Mandatée par ses adhérents professionnels de tous les secteurs du transport routier de personnes et de marchandises, l'OTRE a déposé deux contributions Citoyennes au terme du *grand débat national*.

Synthèse de travaux communs menés dans le cadre de débats menés parfois en commun avec la CPME, l'OTRE a élaboré des propositions concrètes sur deux thèmes principaux :

- **la transition écologique** (consultez en ligne par [ici](#)) ;
- **l'Eco-Transport et le financement des infrastructures** (consultez en ligne par [ici](#)).

La première contribution « Transition écologique et transport routier » tient à rappeler l'engagement très ancien et la volonté des transporteurs routiers à mener la transition écologique.

Elle détaille six propositions majeures pour les professionnels du transport routier :

- l'impératif d'un accord de transition énergétique obligeant l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la filière pour donner une réelle lisibilité aux transporteurs ;
- l'engagement d'une réflexion sur la fiscalité incitative des énergies nouvelles ;
- faciliter et accompagner la mise en œuvre d'expérimentation de « platooning » ;
- définir un cadre professionnel exclusif à la conduite des véhicules utilitaires légers (VUL) destiné aux seuls professionnels de la route, pour les seuls véhicules à énergies alternatives ;
- favoriser le développement des véhicules électriques en obtenant la déductibilité totale de l'employeur pour l'installation de système recharge aux domiciles des salariés et obtenir le remboursement aux salariés, hors cotisations sociales, des factures d'électricité des particuliers correspondant à la recharge nocturne des véhicules professionnels électriques ;
- garantir la pérennisation de la mesure de suramortissement pour le secteur du transport routier.

La seconde contribution intitulée « Eco-Transport et financement des infrastructures » présente une approche innovante et concrète visant à faire contribuer les donneurs d'ordre en fonction de la volumétrie CO₂ du transport commandé.

Dans ce but, l'OTRE propose de s'inspirer du principe d'Eco-Emballages en instaurant le principe d'Eco-Transport pour réduire l'impact du transport sur l'environnement et organiser le dispositif national de calcul et d'agrégation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui s'impose aux transporteurs depuis le 1^{er} octobre 2013.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org